

SAPEURS-POMPIERS



TARN-ET-GARONNE

Calendrier

Formations 2024

du SDIS 82



Service formation-sport

LE MOT DU DIRECTEUR

C'est avec un plaisir renouvelé que j'ai l'honneur de vous présenter le calendrier 2024 des formations, issu de la collaboration du service formation/sport avec l'ensemble des services concourants du SDIS 82.

L'année 2024 va revêtir une importance particulière puisqu'il s'agira de la première année de notre plan de formation pluriannuel 2024-2026. Chaque année nous évaluerons avec objectivité et pertinence le travail accompli pour pouvoir se projeter sur un nouveau cycle en fin de plan.

Cette projection se fera bien entendu en concertation avec tous les acteurs du SDIS dans le but de fournir une offre de formation toujours plus adaptée à nos missions mais aussi et surtout en accord avec les possibilités de nos agents.

Outre la perspective et les travaux de concertation du nouveau plan de formation 2024-2026, cette année s'articulera encore autour de plusieurs axes :

- Tout d'abord la pérennisation et la valorisation du réseau des formateurs en centre de secours. Outre les différents référents identifiés, les accompagnateurs de proximité et les formateurs accompagnateurs seront mis à contribution pour la préparation des futurs stagiaires mais aussi pour le maintien et le perfectionnement de nos acquis. Afin de densifier cette précieuse ressource, un stage de « coaching » des formateurs sera mis en place en 2024. J'encourage tout particulièrement les personnels intéressés par cette filière à prendre part aux stages départementaux et aux différents groupes de travail qui œuvrent pour améliorer nos contenus et notre offre.

- En cette fin d'année 2023, une expérimentation pédagogique a été menée afin d'innover en matière de parcours de formation des SPV.

La formation intégrée a pour objectif de former simultanément les équipiers, chefs d'équipe et chefs d'agrès (1EQ et CATE). Chaque personne tient uniquement SON rôle opérationnel tout au long des semaines de formation.

Pour ce qui est des équipiers, 40 heures maximum sont effectuées en amont de cette formation afin d'être détenteur de la compétence « équipier prompt secours » et des connaissances techniques liées à l'incendie et aux opérations diverses.

- Enfin l'accent sera également mis sur la formation à distance via la plate-forme APIS et la pérennisation des prérequis avant les formations. L'évolution des risques auxquels nous sommes confrontés au cours de nos missions nécessite d'augmenter notre niveau de connaissances et de technicité sans pour autant allonger nos parcours d'apprentissage. Des stagiaires au fait de leur capacité et acteurs de leurs formations seront un gage de réussite durant les stages mais aussi et surtout à posteriori en situation réelle.

Je profite de ces quelques lignes pour renouveler mes remerciements à tous les formateurs, sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et personnels administratifs sans qui notre architecture de formation ne pourrait maintenir sa structure. Leur disponibilité et leur efficacité nous permettent de vous fournir des parcours d'apprentissages toujours plus proches des besoins des stagiaires.

Concernant l'aspect sportif, j'accorde une importance particulière à ces moments de dépassement et de performance associés à la convivialité constituant ainsi le ciment de notre cohésion. Ces manifestations seront bien évidemment reconduites en 2024.

Je conclurais simplement en vous souhaitant une excellente année de formation et en vous rappelant que nous devons tous être acteur de notre formation afin de garantir l'exigence et la rigueur nécessaire dans la réalisation de nos missions auprès de la population.



SOMMAIRE

INTERLOCUTEURS ET PROCEDURE D'INSCRIPTION.....	5
VOS INTERLOCUTEURS FORMATION	6
PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS.....	7
SPORT.....	8
MANIFESTATIONS SPORTIVES	9
PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	10
LA FORMATION INITIALE SPV	11
FORMATION INITIALE D'EQUIPIER SPV compétence sécurité individuelle et collective	12
PREFORMATION D'EQUIPIER SPV.....	13
FORMATION INITIALE D'EQUIPIER SPV AU TRAVERS D'UNE FORMATION INTEGREE compétences SAP, DIV, INC.....	14
FORMATION INITIALE D'EQUIPIER SPV - SECOURS ROUTIER.....	17
FORMATION INITIALE EQUIPIER SPV - PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS	18
FORMATIONS LIEES AUX AVANCEMENTS DE GRADE SPV.....	19
CHEF D'EQUIPE SPV	20
CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SPV	22
CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPV	24
FORMATIONS LIEES AUX AVANCEMENTS DE GRADE SPP.....	26
CHEF D'EQUIPE SPP	27
CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SPP.....	28
CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPP	30
FORMATIONS DE SPECIALITES	32
COD (Conduite : COD / PL).....	33
COD4 (Conduite des Moyens Nautiques).....	34
CYN (Cynotechnie).....	35
EAP (Encadrement des Activités Physiques)	36
FDF (Feux De Forêts).....	37
GREX (Groupe de Recherche et d'Extraction)	38
MAD (Mission d'Appui Drone).....	39
PRV (Prévention).....	40
RAD (Risques Radiologiques).....	41
RCCI – TPTI (Recherches des Causes et Circonstances d'Incendie – Technicien en Protection des Traces	

et Indices)	42
RCH (Risques Chimiques).....	43
SAL (Intervention, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare)	44
SAV (Sauvetage aquatique)	45
SMPM (Secours en Milieux Périlleux et Montagne).....	46
U.S.A.R. (Unité de Sauvetage, d'appui et de Recherche)	47
FORMATIONS DIVERSES	48
).....	49
TASSS-Technique d'Auto Sauvetage et Sauvetage du Sauveteur	49
PIC F et PAE-FPS.....	50
FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	51
Accompagnateurs de proximité	51
Formateurs accompagnateurs.....	51
Concepteurs de formation	51
PERMIS POIDS LOURD	52
ANIMATEUR JSP.....	53
FORMATIONS DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS.....	54



INTERLOCUTEURS ET PROCEDURE D'INSCRIPTION



VOS INTERLOCUTEURS FORMATION

DIRECTION

Mail service* : service.formation@sdis82.fr

Tél service : 05.63.22.80.44

Commandante

Myriam LONGUEVILLE

Cheffe de service formation-sport

Lieutenante

**Murielle SANSOU-
COUROU**

Adjointe de la cheffe de service
formation-sport

Conception et développement

Lieutenant

Laurent BOUSQUET

Mise en œuvre des formations

Conception et développement

Lieutenant

Aurélien ORSINI

Mise en œuvre des formations

Conception et développement

**Monsieur
Ghislain LABOUP**

Logisticien

**Madame
Béatrice GARCIA**

Assistante

Secrétariat et indemnisation

MONTAUBAN

Lieutenant Rémi PETITJEAN

CASTESARRASIN-MOISSAC

Adjudant Christophe DEFREMONT

**SEULS LES CHEFS DE CENTRES, ADJOINTS ET REFERENTS
FORMATION SONT AUTORISES A PRENDRE DIRECTEMENT
CONTACT AVEC LE SERVICE FORMATION.**

(*) Pour tout contact par messagerie, merci d'adresser vos courriels à cette adresse afin que tout le service soit destinataire.



PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

Le calendrier formation est annuel, il est édité chaque année au cours du dernier trimestre de l'année N-1 et se trouve en version dématérialisé sur intranet et internet.

Pour 2024, les inscriptions seront ouvertes à l'année dès la parution du calendrier. Les accès aux différents stages seront clôturés 1 mois et demi avant le début de ceux-ci. Ce laps de temps permettra de statuer sur les différentes candidatures et transmettre aux intéressés les convocations 1 mois avant le début de la session.

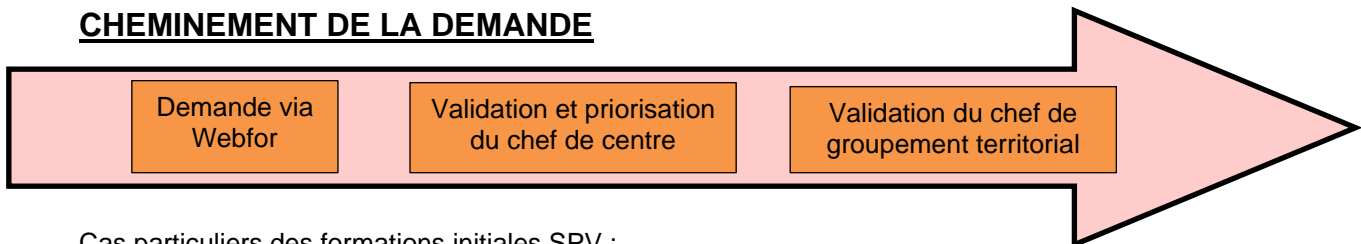
AUCUNE CANDIDATURE HORS PERIODE D'INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE

Pour tous stages inscrits au calendrier de formation, les demandes sont dématérialisées et doivent se faire sur le logiciel Webfor.

Pour toutes les formations qui ne se trouveraient pas encore sur Webfor, les centres de secours seront informés de l'ouverture des inscriptions.

L'avis et la priorisation du chef de centre sont obligatoires.

CHEMINEMENT DE LA DEMANDE



Cas particuliers des formations initiales SPV :

Les chefs de centre feront valider le bloc de compétences sur les sécurités individuelles et collectives au CIS. Il sera ensuite possible aux jeunes recrues de partir en 4^{ème} au VSAV en statut d'apprenant le temps de validation de la formation d'équipier. **Ce statut d'apprenant n'ouvre pas droit à rémunération.**

- Les listes des candidatures retenues ou en attente seront accessibles sur Webfor.
- Si le nombre de candidatures à un stage dépasse le nombre maximum de stagiaires, il vous sera éventuellement proposé une autre date.
- Toutes les demandes de formation qui ne seraient pas satisfaites **devront être renouvelées lors de la période d'inscriptions suivante.**

Cas particuliers des formations d'avancement SPV et de spécialités :

Les chefs de centre souhaitant positionner leurs agents sur des stages d'avancement (CE, CA1EQ, CATE) devront tout d'abord effectuer l'inscription sur WEBFOR. Le retour des arbitrages sera fait en retour sur WEBFOR également.

Il en sera fait de même avec les spécialités où certains stages pourront être soumis à des prérequis. Les conseillers techniques effectueront l'arbitrage final.



SPORT



MANIFESTATIONS SPORTIVES

CROSS DEPARTEMENTAL

**EPREUVES ATHLETIQUES
ET PARCOURS SPORTIF
CHALLENGE DE LA
QUALITE**

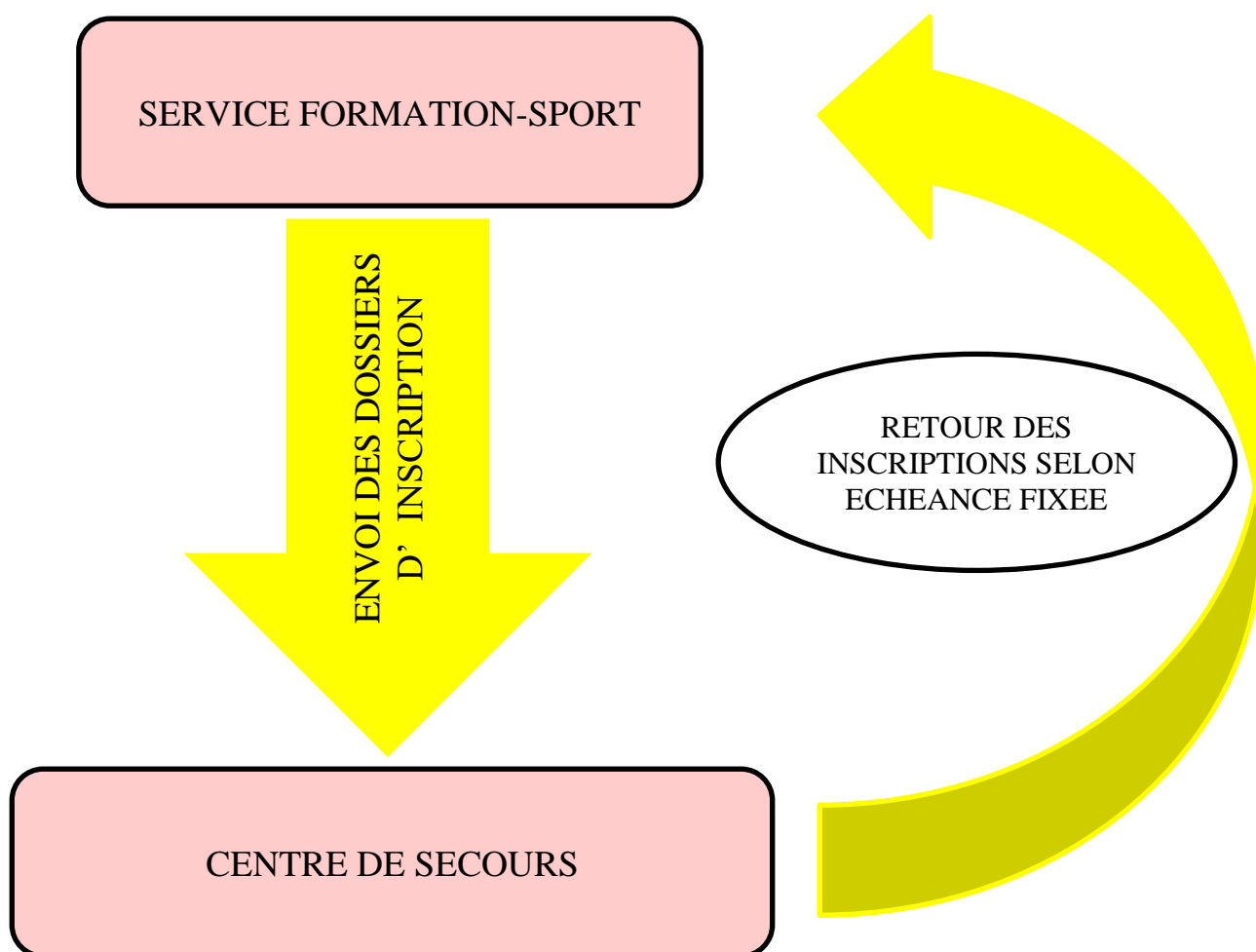
Les dates seront communiquées en fonction du choix des centres de secours organisateurs.

CROSS REGIONAL

Le SDIS82 sera organisateur de l'évènement le 9 mars 2024 à MONTAUBAN.

Les dates et lieux des manifestations sportives sont diffusés dès connaissance des modalités d'organisation.

PROCEDURE D'INSCRIPTION





LA FORMATION INITIALE SPV

FORMATION INITIALE POUR LES SPV	
En CIS	Bloc de compétences sécurité individuelles et collectives pour permettre de partir en 4 ^{ème} au VSAV
En CIS	Préformation d'équipier SPV
Organisée par le service formation, pourra être délocalisé	Formation Intégrée d'équipier (acquisition des compétences INC, DIV, SAP)
En CIS	MEA (si centre doté)
Organisée par le service formation, pourra être délocalisé	Secours routier (si centre doté)
Organisé par le service sécurité et santé au travail	Prévention des risques routiers



FORMATION INITIALE D'EQUIPIER SPV

compétence sécurité individuelle et collective

DUREE 30 min

NOMBRE DE STAGIAIRE illimité

EVALUATION NON

OBJECTIFS	La compétence « Sécurité individuelle et collective » devra être acquise en CIS ce qui donnera l'accès au statut APPRENANT qui permettra d'intervenir en 4 ^{ème} au VSAV le temps de valider sa formation initiale.
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">• Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires entrant au service départemental d'incendie et de secours.• Ne sont pas concernés les JSP recrutés en qualité de SPV et les sapeurs-pompiers volontaires par voie de mutation.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none">• Être sapeur-pompier volontaire.• Être apte médicalement.
CONTENU	<ul style="list-style-type: none">• Il sera fait un support pour que dans chaque centre, tous les points concernant la sécurité individuelle et collectives soient abordés (port des EPI, hygiène des mains ...)
DATES	Si recrutement dans le CIS



PREFORMATION D'EQUIPIER SPV

DUREE 40 h maximum

PRE FORMATION D'EQUIPIER SPV

NOMBRE DE STAGIAIRE illimité

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">• Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none">• Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)• Avoir acquis les compétences de la sécurité individuelle et collective.
CONTENU	<ul style="list-style-type: none">• Agir en qualité d'équipier prompt secours• Découverte du matériel Incendie• Découverte du matériel Opération Diverses• Découverte de quelques notions Incendie
DATES	<ul style="list-style-type: none">• Formation réalisée en centre de secours selon les disponibilités• Possibilité d'effectuer des regroupements de centre



FORMATION INITIALE D'EQUIPIER SPV AU TRAVERS D'UNE FORMATION INTEGREE

compétences SAP, DIV, INC

DUREE 80 h

NOMBRE DE STAGIAIRE 6 max

EVALUATION : OUI

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
a) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son engagement citoyen
	Préserver son potentiel physique et psychologique
	Contrôler ses équipements de protection individuelle
b) Agir en qualité d'équipier prompt-secours	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
	Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
	Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
c) S'adapter à son environnement	Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques
	S'adapter en fonction des circonstances et des évolutions

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Prendre en compte les impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Mettre en place les zonages opérationnels
3. Eteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes	Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
	Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
	Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
	Transporter une victime
	Veiller au respect des règles d'hygiène
5. Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescription médicale	Concourir à l'aide médicale urgente en qualité d'équipier
	Apprécier la situation clinique de la victime
	Réaliser, sur prescription médicale, des actes de soins d'urgence adaptés à la situation caractérisée d'une victime
	S'assurer du respect des règles d'hygiène des actes dispensés

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
7. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement	Participer à la protection des personnes et des biens
	Participer à la protection de l'environnement
	Intervenir lors d'événements climatiques
8. Intervenir pour une mission impliquant des animaux	Intervenir en présence d'un animal blessé en danger ou menaçant
	Procéder à la destruction d'hyménoptères

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
B. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
C. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">• Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires
------------------------	---

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none">• Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)• Avoir acquis les compétences de la sécurité individuelle et collective.
---------------------------------	---

DATES	<p>9 formations seront réalisées en 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Du 12 au 16 février et du 19 au 23 février• Du 18 au 22 mars et du 25 au 29 mars• Du 8 au 12 avril et du 15 au 19 avril• Du 13 au 17 mai et du 20 au 24 mai• Du 10 au 14 juin et du 17 au 21 juin• Du 2 au 6 septembre et du 9 au 13 septembre• Du 21 au 25 octobre et du 28 octobre au 1^{er} novembre• Du 11 au 15 novembre et du 18 au 22 novembre• Du 9 au 13 décembre et du 16 au 20 décembre
--------------	--



FORMATION INITIALE D'EQUIPIER SPV - SECOURS ROUTIER

DUREE 32 h

NOMBRE DE STAGIAIRE 12 max

EVALUATION : OUI

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
6. Intervenir au sein d'une équipe de secours routier	Assurer le balisage et la protection d'un accident routier
	Désincarcarer une victime
	Participer à l'extraction de la victime

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires titulaires de l'équipier VSAV et dont le CIS d'appartenance possède un véhicule de secours routier.
------------------------	---

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir suivi la formation d'équipier VSAV. Le stage est exclusivement réservé aux agents dont les centres sont dotés d'un moyen SR (VSR, FSR, FPTSR, ...).
---------------------------------	--

DATES	<ul style="list-style-type: none"> MOD SR 1 : du 4 au 7 juin 2024 MOD SR 2 : au 2eme semestre
--------------	---



FORMATION INITIALE EQUIPIER SPV - PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS

DUREE 3 h

**NOMBRE DE
STAGIAIRE** 8

EVALUATION NON

OBJECTIFS	<p>Formation initiée dans le cadre du plan de prévention des risques routiers du SDIS.</p> <p>Mise à niveau des compétences et sensibilisation aux risques d'un conducteur utilisant un véhicule automobile dans le cadre de son activité de sapeur-pompier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Yoann DAWANCE • Organisme de formation : à définir • 4 formateurs en risques routiers au sein du SDIS82
------------------	--

PUBLIC CONCERNE	<p><u>Module obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de la formation initiale depuis 2012. <p>(*) Les SPV recrutés avant 2012 seront progressivement sensibilisés et positionnés sur les formations par le service. Sont également concernés les SPP et JSP en 4^{ème} année.</p>
----------------------------	---

CONTENU	<p><u>Partie théorique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel statistiques accidents du SDIS82. • Législation du code de la route et responsabilité engage. • Horloge biologique. • Temps de réaction (PADA). • Dynamique du véhicule. • Vtesse / Transfert de charge. 	<p><u>Partie pratique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation à bord. • Position de conduit. • Perte de contrôle du véhicule. • Freinage d'urgence. • Sur-accident.
----------------	---	--

DATES	Pas de formation en 2024
--------------	---------------------------------

FORMATIONS LIEES AUX AVANCEMENTS DE GRADE

FORMATION LIEES AUX AVANCEMENTS DE GRADES SPV	
CE SPV	Chef d'équipe SPV - Caporal
CA1EQ	Chef d'agrès une équipe SPV - Sergent
CATE	Chef d'agrès tout engin SPV - Adjudant

Dans un premier temps, les sapeurs-pompiers volontaires seront proposés par leurs chefs de centre

Ensuite les candidats seront affectés sur les différentes dates après arbitrage des chefs de groupement.



CHEF D'EQUIPE SPV

DUREE 40 h

NOMBRE DE STAGIAIRE 4

EVALUATION OUI

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Prendre en compte les impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Mettre en place les zonages opérationnels
3. Eteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble »
	Préserver son potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son activité	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
C. Agir au sein d'un collectif	Diffuser la culture du service public
	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Participer au développement du collectif
	Contrôler les équipements de protection individuelle
	Contrôler les matériels et véhicules
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires nommés au grade de caporal.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) • Avoir validé sa formation initiale. • Être nommé au grade de caporal (ou nommable dans l'année).

DATES	<ul style="list-style-type: none"> • CE SPV1 : du 12 au 16 février • CE SPV 2 : du 19 au 23 février • CE SPV 3 : du 18 au 22 mars • CE SPV 4 : du 25 au 29 mars • CE SPV 5 : du 8 au 12 avril • CE SPV 6 : du 15 au 19 avril • CE SPV 7 : du 13 au 17 mai • CE SPV 8 : du 20 au 24 mai • CE SPV 9 : du 10 au 14 juin • CE SPV 10 : du 17 au 21 juin • CE SPV 11 : du 2 au 6 septembre • CE SPV 12 : du 9 au 13 septembre • CE SPV 13 : du 21 au 25 octobre • CE SPV 14 : du 28 octobre au 1^{er} novembre • CE SPV 15 : du 11 au 15 novembre • CE SPV 16 : du 18 au 22 novembre • CE SPV 17 : du 9 au 13 décembre • CE SPV 18 : du 16 au 20 décembre
--------------	--



CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SPV

DUREE 40 h

NOMBRE DE STAGIAIRE 2

EVALUATION OUI

I. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie avec un MEA

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander un sauvetage ou une mise en sécurité	Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Organiser la prise en compte des impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Définir ou établir les zonages opérationnels
3. Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
	Utiliser les capacités des équipements du MEA
	Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

II. Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	Faire réaliser un bilan des victimes et la prise en charge
	Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime
	Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

III. Domaine d'activité du secours routier

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
5. Commander un engin de secours routier	Ordonner la protection de la zone d'intervention
	Définir la technique de désincarcération d'une victime
	Commander la désincarcération

IV. Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
6. Commander un véhicule tout usage	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention
	Identifier les risques
	Définir la technique opérationnelle
	Commander son équipe

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires nommés au grade de sergent.
------------------------	---

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) • Être nommé au grade de sergent (ou nommable dans l'année).
---------------------------------	--

DATES	<ul style="list-style-type: none"> • CA 1EQ SPV 1 : du 12 au 16 février • CA 1EQ SPV 2 : du 19 au 23 février • CA 1EQ SPV 3 : du 18 au 22 mars • CA 1EQ SPV 4 : du 25 au 29 mars • CA 1EQ SPV 5 : du 8 au 12 avril • CA 1EQ SPV 6 : du 15 au 19 avril • CA 1EQ SPV 7 : du 13 au 17 mai • CA 1EQ SPV 8 : du 20 au 24 mai • CA 1EQ SPV 9 : du 10 au 14 juin • CA 1EQ SPV 10 : du 17 au 21 juin • CA 1EQ SPV 11 : du 2 au 6 septembre • CA 1EQ SPV 12 : du 9 au 13 septembre • CA 1EQ SPV 13 : du 21 au 25 octobre • CA 1EQ SPV 14 : du 28 octobre au 1^{er} novembre • CA 1EQ SPV 15 : du 11 au 15 novembre • CA 1EQ SPV 16 : du 18 au 22 novembre • CA 1EQ SPV 17 : du 9 au 13 décembre • CA 1EQ SPV 18 : du 16 au 20 décembre
--------------	---



CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPV

DUREE 40 h

NOMBRE DE STAGIAIRE 1

EVALUATION OUI

I. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander une intervention incendie en tant que COS	Analyser la situation opérationnelle
	Prendre la direction d'un sauvetage
	Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
	Diriger la manœuvre d'extinction
	Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
2. Gérer une intervention incendiesous l'autorité d'un COS	S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
	Ordonner et contrôler les actions des équipes
	Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Liste des compétences transversales de l'emploi de chef d'agrès tout engin:

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans les 2 domaines précédemment référencés.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble »
	Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son activité	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
	Développer le collectif en qualité de leader
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
	Organiser la vérification des matériels et véhicules
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires nommés au grade d'adjudant.
----------------------------	---

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) • Être nommé au grade d'adjudant (ou nommable dans l'année).
-------------------------------------	--

DATES	<ul style="list-style-type: none"> • CATE SPV 1 : du 12 au 16 février • CATE SPV 2 : du 19 au 23 février • CATE SPV 3 : du 18 au 22 mars • CATE SPV 4 : du 25 au 29 mars • CATE SPV 5 : du 8 au 12 avril • CATE SPV 6 : du 15 au 19 avril • CATE SPV 7 : du 13 au 17 mai • CATE SPV 8 : du 20 au 24 mai • CATE SPV 9 : du 10 au 14 juin • CATE SPV 10 : du 17 au 21 juin • CATE SPV 11 : du 2 au 6 septembre • CATE SPV 12 : du 9 au 13 septembre • CATE SPV 13 : du 21 au 25 octobre • CATE SPV 14 : du 28 octobre au 1^{er} novembre • CATE SPV 15 : du 11 au 15 novembre • CATE SPV 16 : du 18 au 22 novembre • CATE SPV 17 : du 9 au 13 décembre • CATE SPV 18 : du 16 au 20 décembre
--------------	---

FORMATIONS LIEES AUX AVANCEMENTS DE GRADE

FORMATION LIEES AUX AVANCEMENTS DE GRADES SPP	
CE SPP	Chef d'équipe SPP - Caporal
CA1EQ SPP	Chef d'agrès une équipe SPP - Sergent
CATE SPP	Chef d'agrès tout engin SPP - Adjudant

Les inscriptions aux formations se font au cas par cas en fonction des nominations en concertation avec le service RH.



CHEF D'EQUIPE SPP

DUREE 40 h

NOMBRE DE STAGIAIRE

EVALUATION OUI

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Prendre en compte les impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Mettre en place les zonages opérationnels
3. Eteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires nommés au grade de caporal.
------------------------	---

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être caporal depuis 2 ans
---------------------------------	--



CHEF D'AGRES UNE EQUIPE SPP

DUREE 62 h

NOMBRE DE STAGIAIRE

EVALUATION OUI

I. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie avec un MEA

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander un sauvetage ou une mise en sécurité	Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Organiser la prise en compte des impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Définir ou établir les zonages opérationnels
3. Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
	Utiliser les capacités des équipements du MEA
	Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

II. Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	Faire réaliser un bilan des victimes et la prise en charge
	Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime
	Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

III. Domaine d'activité du secours routier

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
5. Commander un engin de secours routier	Ordonner la protection de la zone d'intervention
	Définir la technique de désincarcération d'une victime
	Commander la désincarcération

IV. Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
6. Commander un véhicule tout usage	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention
	Identifier les risques et
	Définir la technique opérationnelle
	Commander son équipe

Liste des compétences transversales de l'emploi de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe :

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans les 4 domaines précédemment référencés.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel
	Préserver le potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
	Participer au développement du collectif
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
	Organiser la vérification des matériels et véhicules
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels nommés au grade de sergent.
------------------------	--

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Être nommé au grade de sergent.
---------------------------------	--



CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPP

DUREE 40 h

NOMBRE DE STAGIAIRE

EVALUATION OUI

I. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander une intervention incendie en tant que COS	Analyser la situation opérationnelle
	Prendre la direction d'un sauvetage
	Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
	Diriger la manœuvre d'extinction
	Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
2. Gérer une intervention incendie sous l'autorité d'un COS	S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
	Ordonner et contrôler les actions des équipes
	Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Liste des compétences transversales de l'emploi de chef d'agrès tout engin :

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans les 2 domaines précédemment référencés.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble »
	Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
	Développer le collectif en qualité de leader
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
	Organiser la vérification des matériels et véhicules
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">• Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels nommés au grade d'adjudant.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none">• Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)• Être nommé au grade d'adjudant

FORMATIONS DE SPECIALITES

FORMATION DE SPECIALITES	
COD	CONDUITE COD et PL
CYN	CYNOTECHNIE
EAP	ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES
FDF	FEUX DE FORETS
GREX	GROUPE D'EXTRACTION
MAD	MISSION APPUI DRONE
PRV	PREVENTION
RAD	RISQUES RADIOLOGIQUES
RCCI-TPTI	RECHERCHE DES CAUSES ET CIRCONSTANCES D'INCENDIE – TECHNICIENS EN PROTECTION DES TRACES ET INDICES
RCH	RISQUES CHIMIQUES
SAV-SAL	SECOURS NAUTIQUES
SMPM	SECOURS EN MILIEUX PERILLEUX ET MONTAGNE
USAR	UNITE DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECONNAISSANCE



COD (Conduite : COD / PL)

PRESENTATION SPECIALITE	<p>Les services d'incendie et de secours sont dotés de véhicules tout terrains performants. Ce choix se trouve justifié par un souci constant de pouvoir accéder au plus près de la zone sinistrée ou des victimes.</p> <p>C'est pourquoi la direction de la défense et de la sécurité civile a engagé, avec les services d'incendie et de secours, une démarche visant à harmoniser les enseignements à la conduite dispensés dans les écoles sapeurs-pompiers.</p> <p>Ces formations, bien que complément non obligatoire aux permis de conduire ont pour objectif d'optimiser l'emploi des engins de secours tout en respectant leurs possibilités techniques et les mesures élémentaires de sécurité.</p>
--------------------------------	---

EQUIPES SDIS82	<p>CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL : Adjudant-chef Christophe BORDERIES</p> <p>6 formateurs COD 3 au sein du département.</p>
-----------------------	--

NIVEAUX DE FORMATION	Niveaux	COD 1	COD 2	COD 3
	Emploi	Mise en œuvre pompe Véhicule incendie	Conducteur d'engin tout terrain	Formateur conduit tout terrain

FORMATION et FMPA	<p>Permis poids lourd : 7 places COD 1 : 10 places par stage et 2 formateurs par stage COD 2 : 12 stagiaires et 4 formateurs COD 3 : 1 place</p> <p>FMPA COD 2 : 12 stagiaires et 4 formateurs par session</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • COD 1.1 : 29/02 au 02/03 2024 • COD 1.2 : 21/11 au 23/11 2024 • COD 2 : 25/03 au 29/03 2024 	<p>FMPA COD 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15/05 2024 • 08/06 2024



COD4 (Conduite des Moyens Nautiques)

<p>PRESENTATION SPECIALITE</p>	<p>Acquérir la maîtrise de la conduite d'une embarcation lors des opérations aquatiques de sauvetage, d'extinction des incendies et de lutte contre les pollutions.</p> <p>Cette formation dépend de la spécialité nautique.</p> <p>CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL : Lieutenant de 2^{eme} classe Renaud PLOTTON</p>
<p>ADMISSION EN STAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être apte médical - Avoir fini sa formation initiale - Titulaire du permis de navigation, en cours de validité, correspondant aux sites de navigation, aux caractéristiques de l'embarcation et à la puissance du moteur
<p>NIVEAUX DE FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - COD 4 : 40 heures de formation - Evaluation formative - FMPA COD 4 : 4 heures
<p>FORMATION et FMPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - COD 4 : Pas de formation en 2024 - FMPA COD 4 : 18 places ; priorisation pour les centres détenteur d'une embarcation



PRESENTATION SPECIALITE

Mission :

Les unités cynotechniques du département sont engagées à chaque fois qu'une victime potentielle est signalée. Soit dans le cas d'un prompt-secours ou sur réquisition. Engagées pour la recherche de victimes potentielles ou disparues avec les chiens de piste et de quête, à chaque fois pour effondrement avec ou sans notion de personne susceptible d'être ensevelie ou levée de doute, et en renfort d'un autre département.

Recherche de victime ensevelie

- Un effondrement de bâtiment/maison, tranchées, éboulement, glissement de terrain, coulée de boue, tempête, inondation (recherche dans les embacles...).
- Une explosion de gaz, maison individuelle, immeuble ou industrie, tremblement de terre, disparition d'une personne en falaise, gouffre, ravin.
- Recherche de victime, une aide en complément pour les équipes secours GRIMP, USAR (Sauvetage déblaiement).

Recherche de victimes potentielles technique Pistage et Questage

- La disparition d'une personne malade (Alzheimer, tentative de suicide etc.).
- La disparition inquiétante d'un enfant ou adulte sans raison apparente.
- Une fugue d'enfant, victime égarement, AVP ou autres.
- La chute d'aéronef, inondation, disparition en milieu souterrain (grotte).
- Recherche de victime, une aide en complément pour les équipes secours nautique SAV, PLG, SMPM (secours en milieux périlleux de montagne).
- Recherche RPAI une aide en complément pour les équipes RCCI.

EQUIPES SDIS82

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL Lieutenant Jean-Christophe DELRIEU
CYN3/CTD avec 1 chien Piste, Décombres, Questage, RVIM

CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE

1 CYN1 avec 1 chien Décombres, Questage

NIVEAUX DE FORMATION CYN 1

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Module A : 15 heures - Module B : 6 mois - Module C : 26 heures - CYN 1 Théorique 40 heures - CYN 1 Pratique 8 heures examen | <ul style="list-style-type: none"> - CYN 2 (chef unité) 60 heures - CYN 3 (chef de section) 5 jours - CYN Pistage 10 jours - CYN-RVIM (victime immergé) 5 jours - CYN-RPAI 10 jours |
|--|--|

Formation et FMPA/FMA- Entraînements Cynotechniques 2024

- **CYN 1 : 1 place**

- **FMPA/FMA** : 144 heures par maître-chien pour 2024
- **Entraînements** : 48 heures par maître-chien pour 2024



EAP (Encadrement des Activités Physiques)

PRESENTATION SPECIALITE

Les activités physiques constituent un élément fondamental à l'exercice des fonctions de sapeur-pompier, professionnel comme volontaire. Il est en effet indispensable de bénéficier d'une condition physique compatible avec l'exercice de missions opérationnelles.

Niveau de condition physique minimal à atteindre lors des pré-requis :

Palier 7 Luc Léger, 10 pompes, 90 secondes de gainage, 90 secondes de Killy, 20 cm souplesse

EQUIPES SDIS82

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL : Adjudant-chef Lionel PARISE

- Il est en charge de la mise en œuvre de la politique départementale ainsi que de la planification et de l'organisation des manifestation sportives départementales.

7 éducateurs des activités physiques et 24 opérateurs des activités physiques

- Ils viennent renforcer la filière et assurer la déclinaison et l'accompagnement de proximité au sein des Centres d'Incendie et de Secours.

NIVEAUX DE FORMATION

- EAP 1 : Opérateur des activités physiques
- EAP 2 : Educateur des activités physiques
- EAP 3 : Conseiller des activités physiques

FORMATION et FMPA

- **Réunion annuelle : Vendredi 19 janvier 2024**
- **EAP 1 : 25 au 29 mars 2024**
- **FMPA EAP 1 et 2 (2 jours consécutifs): 24 et 25 mai 2024 ; 07 et 08 juin 2024 ; 27 et 28 septembre 2024 ; 11 et 12 octobre 2024.**



FDF (Feux De Forêts)

PRESENTATION SPECIALITE

La spécialité "Feux de forêts" permet à tout sapeur-pompier du fait de ses missions de sécurité civile, de conduire dans un cadre national commun et cohérent, garant d'efficacité et de sécurité, la lutte contre les feux de forêts.

Le terme de feux de forêts doit s'entendre dans son acceptation large. Il englobe les feux de formations forestières et sub-forestières (forêts, garrigues, maquis, lands, friches, ...).

Cette spécialité comporte 5 niveaux :

- FDF 1 : Equipier
- FDF 2 : Chef d'agrès
- FDF 3 : Chef de groupe
- FDF 4 : Chef de colonne
- FDF 5 : Chef de site

EQUIPES SDIS82

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL : Commandant Eric RASTOUIL

Le SDIS 82 possède à ce jour :

- 2 FDF 5
- 3 FDF 4
- 11/12 FDF 3
- 146 FDF 2
- 252 FDF 1

Le SDIS ne forme en interne qu'aux niveaux 1 et 2

NIVEAUX DE FORMATION	Niveaux	1	2	3	4	5
	Durée	32 h	40 h	70 h	70 h	70 h
	Emploi	Equipier FDF	CA FDF	CDG FDF	CDC FDF	CDS FDF

FORMATION et FMPA		FDF 2	FDF 1
	FORMATIONS	22/04/2024 au 26/04/2024 27/05/2024 au 31/05/2024	23/04/2024 au 26/04/2024 28/05/2024 au 31/05/2024
	<u>FMPA FDF 2 :</u>	<u>FMPA CADRES FDF :</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • 20/03/2024 (matin) • 29/03/2024 (après-midi) • 12/04/2024 (après-midi) 	<ul style="list-style-type: none"> • 07 et 08 Mars 2024 	
		<u>EXERCICE ANNUEL :</u>	
		<ul style="list-style-type: none"> • 05/06/2024 (soir) 	



GREX (Groupe de Recherche et d'Extraction)

PRESENTATION SPECIALITE

Groupe capable d'extraire rapidement de façon parfaitement coordonnée sous la protection des forces d'interventions spécialisées, des victimes dont la pathologie s'apparente à des blessures de guerre, d'une zone, appelée corridor d'extraction ou dans une zone hostile tenue par les forces de l'ordre, sous la menace virtuelle d'un sur attentat, vers une zone sécurisée.

EQUIPES SDIS82

RESPONSABLE DEPARTEMENTAL : Commandant Eric RASTOUIL et commandant Bernard GROTT

- Officier liaison PCOIS : 2
- Chef / Adjoint Unité : 15
- Equipier : 25

FORMATION et FMPA

FMPA GREX : 2 x 8 h 00 avec un minima de 8 h 00

- 15/05/2024 Journée
- 11/10/2024 Journée



MAD (Mission d'Appui Drone)

PRESENTATION SPECIALITE

L'équipe MAD a pour mission principale de collecter des images aériennes afin de renseigner le commandant des opérations de secours pour l'aider dans sa prise de décision.

Cet outil aérien permet ainsi de mieux intégrer la situation tactique dans son ensemble mais aussi de pouvoir évaluer et surveiller des risques particuliers, rapidement, et sans engager directement le personnel.

EQUIPES SDIS82

RESPONSABLE DEPARTEMENTAL : Franck GROS

L'équipe est composée de 13 agents (SPP et SPV)

NIVEAUX DE FORMATION

Agents ayant déjà suivi la formation "Télépilote professionnel".

Cette formation se décompose en 2 parties :

- Une partie théorie : le "Certificat d'Aptitude Théorique des Télépilotes" délivré par la DGAC
- Une partie pratique : Formation pratique obligatoire des futurs pilotes de drone civil réalisée dans un centre de formation agréé.

Après la réussite de la formation, le SDIS 82 valide le télépilote pour l'utilisation des drones du SDIS via une "Déclaration de Niveau de Compétences" (DNC).

FORMATION et FMPA

FMPA (1/2 journées, 4 h) :

- 08h-12h : 27/04/2024 - 01/06/2024 – 14/09/2024
- 14h-18h : 26/04/2024 – 31/05/2024 – 13/09/2024
- 19h-23h : 21/03/2024 – 09/09/2024



PRV (Prévention)

PRESENTATION SPECIALITE

La prévention contre l'incendie et la panique est l'ensemble des mesures techniques, scientifiques ou administratives qui permettent de rendre le plus improbable possible l'éclosion d'un incendie, et de limiter la propagation afin de permettre l'évacuation rapide et sûre des personnes.

Le service prévention est rattaché au Groupement Opérations

Il a pour mission première de réduire au maximum la probabilité de survenue d'un incendie. Pour cela le service s'appuie sur une équipe de spécialistes d'officiers préventionnistes, affectée à temps plein sur cette mission à la direction départementale.

Les principales missions sont :

- Instruire les dossiers de permis de construire et de demandes de travaux concernant les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.).
- Procéder aux visites d'ouverture et aux visites périodiques en fonction de leur type et de leur catégorie.
- Conseiller les différents responsables détenteurs du pouvoir de police (Maire, Préfet).

EQUIPES SDIS82

Le service est composé de : 3 PRV 2

- Lieutenant Louis LALLET
- Lieutenant Philippe LEBLANC
- Lieutenant José RUIZ-GONZALES

NIVEAUX DE FORMATION

Niveaux	PRV 1	PRV 2	PRV 3
Durée	69 h	127 h	82 h
Emploi	Agent de prévention	Préventionniste	Responsable départemental de la prévention
FMPA obligatoires	/	3 jours tous les 3 ans	3 jours tous les 3 ans

FORMATION et FMPA

Pas de formation en 2024



RAD (Risques Radiologiques)

PRESENTATION SPECIALITE

L'industrie et la médecine utilisent des sources radioactives dans le cadre de leurs activités. La non maîtrise par l'exploitant des rayonnements potentiellement ionisants émis par ces sources est de nature à porter atteinte aux personnes et à l'environnement.

L'équipe RAD est dédiée à intervenir pour les situations d'urgence radiologique directement chez les exploitants ou sur la voie publique comme pour les accidents de transports de matières radioactives.

EQUIPES SDIS82

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL : Capitaine Sylvain ABADIE

L'équipe RAD du 82 est associée aux SDIS 47 et 32 pour former une cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR) interdépartementale dont le fonctionnement est conventionné et mutualisé tant sur le plan opérationnel que sur le plan de la formation.

Elle est composée de :

- 1 RAD 4 - 3 RAD 3 - 14 RAD 2 - 15 RAD 1.

Le commandement de la CMIR interdépartementale est assuré par semaine tournante entre les 3 SDIS. Deux centres supports abritent des équipes reconnaissances dans le département : au CSP Montauban et au CS Valence d'Agen.

NIVEAUX DE FORMATION

Niveaux	1	2	3	4
Durée	37 h	42 h	80 h	71 h
Emploi	Eq/CE reconnaissance	Eq/CE intervention	Chef de CMIR	Conseiller technique
FMPA	8h/an		Encadrement de la FMPA interdépartementale 1/an	Tous les 5 ans à l'ENSOSP

FORMATION et FMPA

Pas de formation initiale en RAD1 , RAD2 et RAD3

FMPA (1 journée) : 13, 14, 15, 18, 19, 20 mars



RCCI – TPTI (Recherches des Causes et Circonstances d’Incendie – Technicien en Protection des Traces et Indices)

PRESENTATION SPECIALITE	<p>Cette équipe doit être en mesure de construire une stratégie en matière de recherches des causes et circonstances incendie. Elle est aussi amenée à assurer des missions de prévention grand public et de tenir à jour des statistiques liées aux départs de feu. Enfin elle accompagne le SDIS en cas de litiges avec des tiers.</p>
--------------------------------	--

EQUIPES SDIS82	<p>Responsable de l’équipe : Colonel Franck Dubois</p> <p>L’équipe RCH est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 RCCI et 15 TPTI <p>Le véhicule de recherches des causes et circonstances incendie (VRCCI) est le vecteur de mobilité des TPTI. IL est basé au CSP de CASTELSARRASIN/MOISSAC</p>
-----------------------	--

NIVEAUX DE FORMATION	Niveaux	RCCI	TPTI
	Durée	40 h	24 h
	Emploi	Investigateur incendie	Technicien de recherches
	FMPA	1 an	1 an

FORMATION et FMPA	<p>Complément investigateur RCCI : 1 place</p> <p>TPTI : SDIS 82 : pas de besoins en 2024.</p> <p>FMPA TPTI 4 heures : seront communiquées ultérieurement</p>
--------------------------	--



RCH (Risques Chimiques)

PRESENTATION SPECIALITE

Cette équipe doit être en mesure d'apporter une réponse opérationnelle à un risque à caractère chimique ou biologique. Pour cela elle met en œuvre au minimum une équipe de reconnaissance (RCH 1) complétée éventuellement par une équipe d'intervention (RCH 2) et 1 chef de CMIC (RCH 3).

EQUIPES SDIS82

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL : Capitaine Sylvain ABADIE

L'équipe RCH est composée de :

- 3 RCH 3 – 22 RCH 2 - 15 RCH 1

Le matériel est regroupé principalement au CSP MONTAUBAN au sein du Véhicule d'Intervention pour les Risques Technologiques (VIRT) et une antenne déportée au CSP de CASTELSARRASIN/MOISSAC.

NIVEAUX DE FORMATION

Niveaux	1	2	3	4
Durée	52 h	67 h	90 h	122 h
Emploi	Eq/CE reconnaissance	Eq/CE intervention	Chef de CMIC	Conseiller technique
FMPA	1 an	1 an	Encadrement de la FMPA départementale 1/an + recyclage tous les 3 ans au plus sous le contrôle d'un conseiller technique RCH	Tous les 5 ans à l'ENSOSP

FORMATION et FMPA

RCH 1 : 1 place

RCH 2 : pas de formation en 2024

RCH 3 : pas de formation en 2024

FMPA (1 journée au choix) : 1^{er} février, 2 février, 5 février, 6 février, 7 février 2024



SAL (Intervention, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare)

PRESENTATION SPECIALITE

La spécialité "plongée" recouvre l'ensemble des opérations en milieu aquatique et hyperbare.

EQUIPES SDIS82

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL : Adjudant-chef Renaud PLOTTON

L'équipe est composée de :

- CT-SAL : 2
- CU-SAL : 3
- SAL : 9

NIVEAUX DE FORMATION

Être SPP titulaire ou SPV ayant validé la période probatoire et titulaire du SAV 1.

1/ Tests de sélection

2/ Préformation départementale SAL 1

5 jours / 40 h

3/ Formation SAL 1 hors département / Qualification -30 m
Formation complémentaire / Qualification – 50 m

16,5 jours / 132 h

5 jours / 40 h

4/ Tests d'accès nationaux + Formation SAL 2

22 jours / 176 h

5/ Encadrement SAL 1 + Tests nationaux + Formation SAL 3

22 jours / 176 h

FORMATION et FMPA

SAL 1, SAL 2 et SAL3 pas de formation en 2024

FMPA : 8 journées/an

- 18/01/2024
- 28/03/2024
- 25/04/2024

- 30/05/2024
- 04/07/2024
- 26/08/2024
- 10/10/2024 (tests)
- 05/12/2024

FMPA au CNP-ECSAC–Plongées techniques et profondes :

- 24 au 28 juin 2024
- 09 au 13 septembre 2024



SAV (Sauvetage aquatique)

PRESENTATION SPECIALITE

La spécialité "sauvetage aquatique" recouvre les opérations aquatiques permettant de porter secours à des victimes en situation de détresse à la surface de l'eau.

EQUIPES SDIS82

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL NAUTIQUE : Adjudant-chef Renaud PLOTTON

L'équipe est composée de :

- CT-SAV : 1
- SAV-EV : 25

NIVEAUX DE FORMATION

Être SPP titulaire ou SPV ayant validé la période probatoire.

1/ Tests de sélection

2/ Stage SAV 1

5 jours / 40 h

3/ Après 1 an d'exercice de la spécialité SAV
Formation complémentaire Eaux Vives

4 jours / 32 h

FORMATION et FMPA

Test SAV1 : 15 juin 2024 (4 heures)
SAV1 : 8 places du 23 au 27 septembre 2024
SAV EAUX VIVES : pas de formation en 2024

FMPA :

- 27 ou 29 janvier 2024
- 07 ou 09 mai 2024
- 18 ou 20 juin 2024
- 03 ou 05 septembre 2024

Tests :

- 05 ou 07 novembre 2024



SMPM (Secours en Milieux Périlleux et Montagne)

PRESENTATION SPECIALITE

La spécialité SECOURS en MILIEU PERILLEUX et MONTAGNE est appelé à intervenir lors d'opérations de secours d'urgence aux personnes, à l'incendie, aux interventions diverses, dans toutes les thématiques opérationnelles des sapeurs-pompiers, nécessitant la mise en œuvre de techniques spécifiques dans tous des environnements difficiles d'accès, situations périlleuses, présentant notamment des risques liés :

- à la hauteur, à la profondeur et au cheminement ;
- aux conditions et phénomènes météorologiques ;
- au cheminement et à l'évacuation des victimes ;
- à la limite d'utilisation des moyens traditionnels des sapeurs-pompiers. (LSPCC, EPC, Etc...).

EQUIPES SDIS82

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL (IMP 3) : Adjudant-chef Bernard MERCIER

Composition de l'unité SMPM :
Opérationnels : 24

- 1 CTD – 5 CU – 17 IMP 2 – 1 ISP IMP 2 – 2 ISP IMP 1

Toutes les formations IMP sont réalisées à l'extérieur.

NIVEAUX DE FORMATION

Niveaux	IMP 1	IMP 2	IMP 3
Durée	24 h	80 h	80 h
Emploi	Non opérationnel	SAUVETEUR	CHEF D'UNITE
FMPA obligatoires	10 exercices dont au moins 5 sur site	10 exercices dont au moins 5 sur site	10 exercices dont au moins 5 sur site

FORMATION et FMPA

Formation IMP 1 (24 h) : 1 place
Formation IMP 2 (80 h) : 0 place
Formation IMP 3 (80 h) : 0 place
Recyclage IMP3 : 2 places

Réunion SMPM : 12/01/2024
Recyclage annuel : du 19 au 22 juin 2024 et du 18 au 21 septembre 2024

- FMPA 1er semestre 2024 :
15/01 - 25/01 - 02/02 - 08/02 - 12/03 -
22/03 - 04/04 - 22/04 - 07/05 - 21/05 -
03/06 - 13/06

- FMPA 2ème semestre 2024 :
12/09 - 30/09 - 07/10 - 17/10 - 07/11 -
21/11 - 06/12 - 12/12



U.S.A.R. (Unité de Sauvetage, d'appui et de Recherche)

PRESENTATION SPECIALITE

Certaines actions de secours nécessitées par des évènements tels que les glissements de terrains, les effondrements d'immeuble ou de tranchée, etc. ne peuvent être conduites, compte tenu de la spécificité du site d'intervention, que par des équipes d'intervention adaptées, structurées, formées et entraînées.

Les unités de sapeurs-pompiers spécialisées en sauvetage-déblaiement peuvent être amenées à intervenir au sein d'un dispositif opérationnel comprenant d'autres unités spécialisées, services ou organismes dans le cadre de l'organisation générale des secours. Elles peuvent également participer à des détachements spécialisés sur le plan national ou international.

EQUIPES SDIS82

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL : Commandant Bernard GROTT

L'équipe est composée de :

- USAR 3 : 1
- USAR 2 : 7
- USAR 1 : 44

NIVEAUX DE FORMATION

Niveaux	USAR 1	USAR 2	USAR 3	
Durée	45 h	58 h	64 h	/
Emploi	Sauveteur déblayeur	Chef d'unité sauveteur déblayeur	Chef de section	Conseiller technique
FMPA obligatoires	8h/an	8h/an	8h/an	

FORMATION et FMPA

SDE 1 : pas de formation en 2024
SDE 2 : 1 place
SDE 3 : 1 place
Risques bâtimentaires : 2 places
Conduite porte berce SD : 25 places sur 4 heures

FMPA (16h/agent) : 27 mai au 1^{er} juin 2024

Exercice National USAR : 16 au 19 avril 2024

FORMATIONS DIVERSES

FORMATION DIVERSES	
TASSS	
PAE (PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI)-FPS	
FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	
PERMIS POIDS LOURDS	
ANIMATEUR JSP	
FORMATIONS DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS	



TASSS-Technique d'Auto Sauvetage et Sauvetage du Sauveteur

DUREE 16 h

NOMBRE DE STAGIAIRE 12

EVALUATION Formative

<p>OBJECTIFS</p>	<p>La formation est destinée à développer des compétences complémentaires afin de mettre en œuvre les techniques d'auto-sauvetage visant à se mettre en sécurité face à un péril imminent.</p> <p>Le module TASSS a pour objet de permettre à l'apprenant :</p> <p>Savoir : Développer les capacités d'analyse afin de se rendre moins vulnérable aux dangers. Connaître les méthodes respiratoires et d'extractions pour évoluer lors d'un incendie.</p> <p>Savoir-faire : Mettre en œuvre les matériels et techniques d'auto-sauvetage lors de lutte contre l'incendie.</p> <p>Savoir-être : Exécuter efficacement les techniques d'auto-sauvetage. Adopter une attitude responsable et s'adapter à l'évolution de la situation.</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p>	<p>Module obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. • Equipier (avoir validé leur FIA). • Chef d'équipe.
<p>CONDITIONS D'INSCRIPTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) • Avoir validé la FIA pour l'équipier SPV.
<p>CONTENU</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'extraire rapidement et en sécurité. • Gérer son effort en mode dégradé. • Savoir gérer son stress et son mental à l'effort. • Adapter une méthode d'extraction de binôme. • Adapter les méthodes respiratoires afin de garantir sa survie en milieu dégradé. • Développer la communication dans le binôme et adapter en fonction d'une situation. • Savoir identifier et reconnaître un cheminement de repli. • Savoir émettre un message de détresse au COS.
<p>DATES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • TASSS 1 :



PIC F et PAE-FPS

PRESENTATION SPECIALITE	<p>La formation de « pédagogie appliquée à l'emploi » (PAE-FPS) a pour objectif l'acquisition par le participant des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.</p> <p>L'objectif de cette formation est de former des formateurs qui assureront des formations départementales et le recyclage des SP en centre de secours dans le domaine du secourisme.</p>
--------------------------------	---

EQUIPES SDIS82	<p>Le SDIS 82 compte à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 Formateurs de formateurs des premiers secours • 84 Formateurs des premiers secours recyclés en 2023 <p>Le SDIS ne forme en interne qu'aux niveaux de PIC f et PAE-FPS.</p>
-----------------------	---

NIVEAUX DE FORMATION	Niveaux	1	2
	Durée	70 h	70 h
	Emploi	Formateur PAE-FPS	Formateur de formateur
	FMMPA obligatoire	Oui	Oui

FORMATION et FMMPA	<p>PICF + PAE FPS : 6 places du 18 au 22 mars et du 25 au 29 mars 2024</p> <p>FMMPA – PAE-FPS : (Pour tous les formateurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au 2eme semestre, les dates seront données ultérieurement suite arrêté du 21 juillet 2023
---------------------------	--



FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Accompagnateurs de proximité

Formateurs accompagnateurs

Concepteurs de formation

PRESENTATION SPECIALITE	<p>L'accompagnateur de proximité exerce des activités au sein d'un service d'incendie et de secours. En complément de celle-ci, il met en œuvre des activités d'accompagnement de proximité au sein de son unité, auprès des personnes placées sous sa responsabilité ; la fonction d'accompagnement de proximité s'exerce en priorité à compter de l'activité / emploi de chef d'après une équipe.</p> <p>Le formateur-accompagnateur exerce une activité de formation et d'accompagnement d'apprenants au sein des services d'incendie et de secours. Le formateur-accompagnateur participe à la formation des accompagnateurs de proximité mais aussi et surtout au sein des formations départementales.</p>
--------------------------------	---

EQUIPES SDIS82	<p>Le SDIS 82 compte à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 Concepteurs de formation • 60 Formateurs accompagnateurs • 166 Accompagnateurs de proximité <p>Le SDIS ne forme en interne que les ACCPRO et FORACC.</p>
-----------------------	---

NIVEAUX DE FORMATION	Niveaux	Accompagnateurs de proximité	Formateurs accompagnateurs	Concepteurs de formation
	Durée	24 h	40 h	40h
	FMPA obligatoire	3/an	1/an	1/an

FORMATION et FMPA	<p><u>Accompagnateurs de proximité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% des Sgt SPP non formés (obligation réglementaire) <p>5 places</p>	<p><u>Formateur accompagnateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de session en 2024 <p><u>FMPA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de session en 2024
--------------------------	--	---



PERMIS POIDS LOURD

DUREE 70 h

NOMBRE DE STAGIAIRE 7

EVALUATION Certificative

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les règles de conduite d'un poids lourd• Assurer sa sécurité et celle de son environnement• Connaître le fonctionnement d'un camion de 32 tonnes• Obtenir son permis poids lourd C
------------------	---

PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">• Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.
------------------------	--

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none">• Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)• Être titulaire du permis B• Être sapeur-pompier première classe minimum.
---------------------------------	---

FORMATIONS	<p>Formation conduite poids-lourd : 7 places (Formations ouvertes pour les centres déficients. Dates à définir en fonction des sessions ECF).</p> <p>A l'issue de la formation, les agents lauréats seront automatiquement positionnés sur une formation COD 1 afin de valider l'aptitude « Conducteur ».</p>
-------------------	--



ANIMATEUR JSP

DUREE 40 h + 24 h
Tutorat

NOMBRE DE STAGIAIRE 12

EVALUATION Certificative

OBJECTIFS	<p>La formation a pour objet de qualifier les personnes majeures composant l'équipe pédagogique des sections de jeunes sapeurs-pompiers, plus particulièrement en matière de pédagogie des enfants et des adolescents.</p> <p>Elle porte sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'encadrement des enfants et adolescents 2. Les aspects juridiques de la formation et de l'organisation du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers. 3. La formation en matière de préparation physique générale et de conduite des activités sportives dans les sections de jeunes sapeurs-pompiers.
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. <p><u>Détail de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un tronc commun (10 h) • Une partie pédagogie (14 h de formation + 24 h de tutorat dans une section) • Une partie éducation physique et sportive (16 h)
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être majeur • Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) • Être impliqué ou souhaitant s'impliquer dans la formation des JSP.
FORMATIONS	Animateur JSP : pas de formation



FORMATIONS DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS

<p>FMPA Chaîne de commandement SPP</p>	<p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 06/02 ou 13/02, • 03/04 ou 09/04, 	<ul style="list-style-type: none"> • 04/06 ou 11/06, • 10/09 ou 17/09, • 05/11 ou 13/11
<p>Tous les officiers SPP intégrés à la chaîne de commandement doivent suivre une session de FMPA par trimestre</p>		
<p>FMPA Chef de groupe SPV</p>	<p><u>GPT GARONNE :</u> <u>(Lieu CSP Castelsarrasin-Moissac)</u> Une date sera communiquée par le groupement</p>	<p><u>GPT TARN :</u> <u>(Lieu CSP Montauban)</u> Une date sera communiquée par le groupement</p>
<p>Tous les officiers SPV intégrés à la chaîne de commandement doivent suivre une session de FMPA annuelle</p>		
<p>FMPA des chefs de centre SPV</p>	<p>Décembre 2024</p>	
<p>FMPA SAP DIRECTION</p>	<p>Obligatoire pour tous les sapeurs-pompiers professionnels affectés à la direction Deux sessions proposées au choix : dates à définir</p>	
<p>FMPA SR DIRECTION</p>	<p>Obligatoire pour tous les sapeurs-pompiers professionnels affectés à la direction</p>	
<p>FMPA SPECIALITES</p>	<p>Voir fiche spécialités</p>	
<p>FMPA REFERENT CAISSON</p>	<p>A définir avec le référent caisson</p>	
<p>FMPA REFERENT INCENDIE</p>	<p>0 place</p>	
<p>CAISSON CHEF D'AGRES / CHEF DE GROUPE</p>	<p>0 place</p>	